

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UN MUSICIEN INCARCÉRÉ POURSUIVI SUR LA BASE DE CHARGES FORGÉES DE TOUTES PIÈCES

Le 5 mai 2018, les autorités égyptiennes ont arrêté Rami Sidky, un musicien âgé de 33 ans, à l'aéroport international du Caire. Il a été placé en détention en raison d'un clip satirique intitulé « Balaha », devenu viral à l'approche de l'élection présidentielle de mars 2018, et qui se moquait manifestement du président al Sissi. Selon son avocat, Rami Sidky n'a pas participé à l'écriture, à la production ni à l'interprétation de « Balaha ». Les autorités avaient déjà arrêté l'auteur présumé des paroles en mars 2018, ainsi que quatre autres personnes accusées d'avoir participé à la production de la chanson. De plus, Amnesty International estime que cette chanson relève intégralement de l'exercice du droit à la liberté d'expression.

Rami Sidky, ainsi que ses coaccusés dans l'affaire n° 480/2018, sont poursuivis sur la base d'accusations, forgées de toutes pièces, d'« appartenance à un groupe terroriste » et d'« outrage au président ».

Le 9 février 2019, un juge a à nouveau prolongé de 45 jours la détention provisoire de Rami Sidky.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général

Nabil Sadek

Office of the Public Prosecutor, Dar alQada

al-Ali, Down Town

Cairo, Égypte

Fax : + 202 2574 9713

Monsieur le Procureur général,

Rami Sidky, un guitariste égyptien de 33 ans, est détenu depuis le mois de mai 2018 pour une chanson qu'il n'a ni écrite, ni produite ou interprétée. Sa détention n'a cessé d'être renouvelée depuis lors et, le 9 février 2019, un juge a de nouveau prolongé sa détention provisoire de 45 jours.

Le 5 mai 2018, les forces de sécurité ont arrêté Rami Sidky à l'aéroport international du Caire alors qu'il revenait d'un concert à Beyrouth. Les autorités l'ont maintenu en détention au secret pendant plus de 24 heures, au cours desquelles elles ont affirmé à sa famille qu'il n'avait jamais quitté l'aéroport. Rami Sidky est actuellement en détention provisoire dans la prison d'enquête de Tora, sur la base d'accusations, forgées de toutes pièces, d'« appartenance à un groupe terroriste » et d'« outrage au président ». La chanson satirique en question, « Balaha », qui était devenue virale à l'approche de l'élection présidentielle de mars 2018, a été jugée injurieuse envers le président al Sissi par les autorités. Amnesty International a constaté que cette chanson ne contenait aucune incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination. De plus, la musique est admissible en tant que forme d'expression implicitement couverte par le droit à la liberté d'expression garanti par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Constitution égyptienne. Amnesty International estime que les charges retenues contre Rami Sidky, ainsi que contre ses coaccusés, dans l'affaire n° 480/2018, sont dénuées de fondement et renvoient uniquement à l'exercice pacifique supposé de leur droit à la liberté d'expression.

Je vous prie instamment de libérer immédiatement et sans condition Rami Sidky et ses coaccusés, qui sont détenus uniquement en raison de l'exercice supposé de leur droit à la liberté d'expression. Je vous appelle également à abandonner toutes les charges retenues contre Rami Sidky et ses coaccusés dans l'affaire n° 480/2018. Les autorités égyptiennes doivent veiller à ce que, dans l'attente de leur libération, Rami Sidky et ses coaccusés soient protégés contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et à ce que leurs conditions de détention soient conformes aux normes internationales.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 22 avril 2018, selon les informations reçues par Amnesty International, des membres de l'Agence de sécurité nationale, à la recherche de Rami Sidky, ont fait une descente à son domicile familial. Ils ont informé sa famille qu'il était impliqué dans la production d'une chanson que les autorités jugeaient insultante pour le président al Sissi. Le 24 avril, Rami Sidky, accompagné d'un avocat, s'est rendu dans un bureau de l'Agence de sécurité nationale pour s'enquérir des motifs de la venue de leurs agents. Les autorités ont nié toute visite de membres de l'Agence de sécurité nationale, affirmant qu'il s'agissait probablement de voleurs. Elles ont indiqué que les activités musicales de Rami Sidky ne posaient aucun problème et ont assuré qu'il pouvait voyager librement. Cependant, le 5 mai, les autorités ont arrêté Rami Sidky à l'aéroport international du Caire alors qu'il revenait de Beyrouth, où il se produisait avec son groupe, « Jimi and the Saint ». Les autorités l'ont détenu au secret pendant plus de 24 heures et ont dit à sa famille qu'il n'avait pas quitté l'aéroport. Le 6 mai, les forces de sécurité l'ont emmené à un poste de police au Nouveau Caire aux fins d'interrogatoire. Plus tard dans la soirée, les autorités ont finalement permis à Rami Sidky d'entrer en contact avec ses proches et de les informer de l'endroit où il se trouvait. Le 27 mai, il a été transféré à la prison d'enquête de Tora, au Caire, et sa détention n'a cessé d'être renouvelée depuis lors. Le 9 février 2019, un juge a de nouveau prolongé sa détention provisoire de 45 jours.

Rami Sidky est poursuivi sur la base d'accusations, forgées de toutes pièces, d'« appartenance à un groupe terroriste » et d'« outrage envers le président », en même temps que quatre autres personnes. Les coaccusés de Rami Sidky ont tous été arrêtés en raison de la chanson satirique « Balaha ». Les autorités avaient libéré le cinquième coaccusé en septembre 2018. D'après l'avocat de Rami Sidky, les autorités n'ont cessé d'assurer Rami Sidky et sa famille qu'elles savaient qu'il n'était pas lié à cette chanson et de leur promettre une libération très prochaine. Neuf mois plus tard, sa détention provisoire continue à être renouvelée.

Entre 2011 et 2013, Rami Sidky a joué dans un groupe avec le chanteur qui interprète « Balaha », après quoi il a rompu avec ce groupe et son chanteur. En 2015, il a cofondé un autre groupe, appelé « Jimi and the Saint ». Méfiant face à la répression accrue exercée sur le droit à la liberté d'expression en Égypte ces dernières années, Rami Sidky s'est éloigné de tout commentaire politique pour axer sa musique sur des questions sociales. À l'approche de l'élection présidentielle de mars 2018, la chanson « Balaha » a été diffusée sur YouTube et est immédiatement devenue virale, suscitant la colère des autorités égyptiennes, qui ont estimé qu'elle était insultante pour le président al Sissi. L'auteur présumé des paroles est actuellement en détention et poursuivi dans le cadre de deux affaires différentes.

Amnesty International a constaté que les paroles de la chanson ne contenaient aucune incitation à la violence ou à la haine et qu'elles bénéficiaient par conséquent de la protection du droit à la liberté d'expression. Amnesty International considère que la détention de Rami Sidky est arbitraire, que les charges retenues contre lui et ses coaccusés sont sans fondement et que l'ensemble du dossier est monté de toutes pièces.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 16 AVRIL 2019.

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM, PRÉNOM ET PRONOM À UTILISER : Rami Sidky (il)